

Formation DS4O : Acquisition et prise des congés payés, l'impact de la loi DDADUE du 22 avril 2024

1 jour

Dernière modification le 27 juin 2024

Présentation

La loi n° 2024-364 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne du 22 avril 2024, entrée en vigueur dès le lendemain de sa parution au Journal officiel du 23 avril, vient bouleverser les règles d'acquisition des congés payés lorsqu'un salarié est en arrêt pour maladie ordinaire, accident du travail ou maladie professionnel. Il est nécessaire de mettre à jour ses connaissances pour comprendre les implications des nouvelles règles dans les pratiques des structures.

En intra, cette formation est dispensée en format distanciel.

Objectifs de la formation

Rappeler les fondamentaux en matière de congés payés

Identifier les nouvelles règles issues de la loi DDADUE

Articuler ces règles avec les dispositions conventionnelles CCN 66 et accords CHRS

Sécuriser ses pratiques, régulariser les situations passées et prévenir les contentieux

Public

Cadre de direction, cadre fonctionnel et professionnel en charge des RH et/ou de la gestion du personnel

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap

Pré-requis

Notions en droit social

Programme

Les congés payés : quelques rappels
les bénéficiaires

l'organisation des congés payés : une prérogative de l'employeur

Les périodes d'acquisition des congés payés
la période de référence pour l'acquisition des congés payés

les périodes dites « équivalentes »

la suspension du contrat de travail : incidences des absences

focus sur les absences pour maladie ordinaire et celles pour AT/MP suite à la loi DDADUE : nombre de jours acquis par mois, articulation avec les dispositions conventionnelles, gestion des arrêts longs et de courtes durées, régularisation des situations passées

Les congés supplémentaires
les congés légaux pour enfant à charge
les congés d'ancienneté

La prise des congés payés
la période de prise : la prise du congé principal et de la cinquième semaine de congé

l'incidence des absences sur la prise et le report des congés

focus sur les absences pour maladie ordinaire et celles pour AT/MP : nouvelle obligation d'information des salariés à chaque arrêt de travail, limitation du report des congés acquis avant et pendant l'arrêt, point de départ de la période de report, perte des congés reportés non pris

focus sur le calcul de l'indemnité de congés payés et l'incidence de la loi DDADUE

Les plus de la formation



Méthode pédagogique expositive et interactive



Quiz, mise en situation, cas pratiques, retours d'expérience



Diaporama et support apprenant

Évaluation



La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas



Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- La gestion des congés payés et des congés trimestriels dans la CCN66 - DS5

Dates

En inter - Présentiel:

5 mars 2026 à Paris

En inter - Distanciel:

27 janvier 2026 - Complet

Tarifs

En inter - Présentiel

Tarifs 2026

Adhérents

365 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

Non-adhérents

475 € nets de taxes par personne (déjeuner offert).

En inter - Distanciel

Tarifs 2026

Adhérents

345 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

455 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

Une analyse précise de votre demande

Une proposition détaillée de formation

Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

**Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.**

**nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02**